



Avis d'imposition sur permis de construire

Par **marc**, le **29/04/2008** à **15:28**

bonjour,

en aout 2007 j'ai déposé un permis de construire auprès de la mairie de la ville ou je réside pour la création d'une pièce au dessus du garage de mon pavillon.

après accord de la municipalité' j'ai procédé à la pose de 2 fenetres de toit.

A ce jour les travaux concernant cette piece se limitent à la pose de ces 2 fenetres de toit. cette surface n'est donc pas isolée ni habitable.

le tresor publique m'a envoyé un courrier courant decembre 2007 m'informant de reglement de taxe concernant la taxe locale d'équipement, la taxe dep

ces taxes exigibles sont à verser en 2 échéances en fevrier 2009 puis en aout 2010.

suis- je redevable de cette taxe alors que cette piece n'est pas encore utilisable?

a quoi corresspond cette taxe?